



GROUPE INSTANT
CONSTRUISSONS LES RELATIONS SOCIALES DE DEMAIN

Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes : rôle, missions et moyens

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- S'appropriier la législation sociale en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Assurer son rôle de référent vis-à-vis des salariés et l'interface avec les autres élus et la direction de l'entreprise
- Devenir un acteur reconnu de la prévention en entreprise

CONTENU DE LA FORMATION

Quels sont les enjeux en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ?

- quels sont les savoirs indispensables à une bonne prise en compte de la mission de référent ?
- lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans l'entreprise : apports des décrets de la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018
- intégrer les obligations légales relatives à la protection de l'intégrité et de la santé des salariés
- maîtriser les définitions et le périmètre du harcèlement sexuel
- légitimer le dialogue dans l'entreprise pour favoriser la prévention des agissements sexistes

Attributions et moyens dont le référent dispose :

- mission générale de prévention des RPS et violences au travail du CSE
- spécificité de la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- échange avec les salariés : informer et écouter
- liberté de circulation dans l'entreprise
- affichage obligatoire, mise à jour du règlement intérieur, du document, charte de bonne conduite

Référent sexisme : comment prévenir les risques ?

- définir son mode opératoire et développer son savoir-faire d'acteur de la prévention
- détecter les situations à risques et les moyens de prévention
- identifier les acteurs, leurs rôles et responsabilités : direction et managers, médecin du travail, inspecteur du travail, référents CSE et référents RH

Gestion de crise

- intégrer concomitamment le devoir du respect de la confidentialité et du devoir d'alerte
- préparer tous les éléments permettant de bien transmettre les informations aux interlocuteurs pertinents
- savoir gérer les relations officielles et " off " avec la direction et les managers
- intégrer les procédures des droits d'alerte et de retrait ainsi que les recours contentieux
- préparer une phase contentieuse en matière de harcèlement sexuel

Analyse vidéo : comment exposer clairement des faits rapportés de harcèlement sexuel aux acteurs de la SSCT ?

- À l'égard de l'auteur des faits.
- À l'égard de l'employeur.
- Cas pratiques : déterminer les sanctions applicables.

Formation animée par un Intervenant en prévention des risques professionnels.

Demandez votre devis personnalisé

contact@groupe-instant.eu